

Nécessaire à la compréhension de n'importe quel fait, la causalité est consubstantielle à toute forme de réflexion humaine. En droit, si elle constitue l'une des trois conditions traditionnelles d'engagement de la responsabilité, il faut convenir qu'elle a pourtant moins retenu l'attention de la doctrine que la faute ou le préjudice, par exemple. Mobilisée, dans ce champ disciplinaire, comme outil explicatif de certaines notions ou certaines politiques jurisprudentielles contemporaines, la causalité n'est pourtant spécifique ni au droit de la responsabilité administrative, ni aux juristes. À ce titre, l'éclairage de la philosophie, de la sociologie et des sciences dures est non seulement intéressant intellectuellement, mais emporte également des répercussions sur la façon dont la causalité peut être appréhendée en droit. Diverse par ses définitions et ses utilisations, la causalité mérite donc une appréhension plurielle.



Diffusion Lextenso/LGDJ



Prix : 29 € TTC  
ISBN 978-2-37032-430-6

Sous la direction scientifique de  
Sara BRIMO et Anne JACQUEMET-GAUCHÉ

# Causalités



Institut Francophone  
pour la Justice et la Démocratie